

(N° 33.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1870-1871.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1871.

*(Voir le N° 26, session extraordinaire de 1870, et les Nos 59, 86, 90, 102, 110
et 112, session de 1870-1871 de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1871, à la somme de treize millions huit cent cinquante-neuf mille sept cent vingt et un francs un centime (fr. 13,859,721 01 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 31 mars 1871.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) V^{te}. VILAIN XIII.

Les Secrétaires,

(Signé) B^{on} A. DE VRINTS.

C^{te} DE BORCHGRAVE.

Budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1871.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER. ADMINISTRATION CENTRALE. <i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'administration générale . . .	298,684 »	»	
	<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales	48,460 »	4,000 »	376,444 »
	<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.	4,500 »		
	CHAPITRE II. PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	16,000 »		
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . .	27,000 »		55,000 »
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000 »		
	CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population	7,500 »	»	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales . . .	10,000 »		17,500 »
	CHAPITRE IV. FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES. <i>Province d'Anvers.</i>			
10	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »		

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
11	Traitement des employés et gens de service. . .	60,500 »	»	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	19,500 »	»	
	<i>Province de Brabant.</i>			
13	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
14	Traitement des employés et gens de service. . .	78,400 »	»	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	19,500 »	»	
	<i>Province de la Flandre occidentale.</i>			
16	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
17	Traitement des employés et gens de service . . .	64,000 »	»	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	19,500 »	»	
	<i>Province de la Flandre orientale.</i>			
19	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
20	Traitement des employés et gens de service . . .	74,800 »	»	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	19,500 »	»	
	<i>Province de Hainaut.</i>			
22	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	1,155,155 55
25	Traitement des employés et gens de service . . .	78,400 »	»	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	19,500 »	»	
	<i>Province de Liège.</i>			
25	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
26	Traitement des employés et gens de service . . .	70,000 »	»	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	19,500 »	»	
	<i>Province de Limbourg.</i>			
28	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
29	Traitement des employés et gens de service . . .	52,000 »	»	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	15,500 »	1,055 55	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Province de Luxembourg.</i>			
51	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
52	Traitement des employés et gens de service	52,000 »	»	
53	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	<i>Province de Namur.</i>			
54	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
55	Traitement des employés et gens de service	58,000 »	»	
56	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement	192,800 »	»	
58	Émoluments pour frais de bureau	144,700 »	»	
59	Frais de route et de tournées.	26,000 »	»	564,000 »
40	Révision des listes électorales; exécution des articles 12, 15 et 45 de la loi du 5 mai 1869	500 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités aux membres des conseils de milice, aux commissaires d'arrondissement, ainsi qu'aux secrétaires nommés en exécution des art. 18 et 35 de la loi du 3 juin 1870. — Vacations des médecins ou chirurgiens; frais de route et de séjour pour les opérations de la levée de la milice.	70,000 »	»	
42	Registres, certificats ou autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870. Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation; publication des décisions et arrêts en matière de milice; achats d'ouvrages concernant la milice.	50,000 »	»	100,000 »
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
45	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique.	20,000 »	»	
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisition de théories, épinglettes, etc.	15,000 »	»	38,520 »
45	Personnel du magasin central.	3,520 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
46	Frais de célébration des fêtes nationales.—Frais d'illumination.	40,000 »	»	
47	Tir national ; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc.—Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes.—Personnel du tir et dépenses diverses.	64,000 »	»	104,000 »
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 »	»	15,000 »
	CHAPITRE X.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur de décorés de la Croix de fer ; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864 ; subsides à leurs veuves ou orphelins ; pension de 250 francs en faveur des légionnaires ; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés.	»	200,000 »	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions ; 2 ^o A augmenter la pension des décorés de la Croix de fer jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum de 1,200 francs et celle des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum de 400 francs ; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs pour les premières et au chiffre maximum de 500 francs pour les dernières.			222,000 »
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	CHAPITRE XI.			
	AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 53 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000 »	»	
52	Service vétérinaire ; police sanitaire ; bourses . .	60,000 »	»	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques . .	85,000 »	»	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture ; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture ; subsides pour concours et expositions ; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles ; encouragements aux publica-			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	tions agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses . . .	140,700 »	»	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité .	70,500 »	»	
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 »	»	914,460 »
57	Personnel du service des défrichements en Campine	»	20,000 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847. — Pépinières d'arbres forestiers.	»	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la Commission de surveillance.	69,000 »	»	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	69,800 »	»	
61	Jardin Botanique: frais du personnel, du matériel et de culture; réparation et entretien des bâtiments.	45,000 »	4,000 »	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État	»	12,460 »	
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers.	1,165,550 »	»	1,165,550 »
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil.	12,500 »	»	
65	Enseignement professionnel: Écoles industrielles, ateliers d'apprentissage.	255,500 »	»	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	16,450 »	»	516,050 »

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
67	Indemnités des greffiers des conseils des prud'-hommes.	16,800 »	»	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil. <i>Musée de l'industrie.</i>	7,000 »	»	
69	Traitement du personnel	14,500 »	»	
70	Matériel et frais divers.	16,000 »	»	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	55,800 »	»	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures.	18,000 »	»	74,800 »
73	Matériel	5,000 »	»	
	CHAPITRE XV INSTRUCTION PUBLIQUE. <i>Enseignement supérieur.</i>			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000 »	»	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	746,610 »	»	
76	Bourses. — Matériel des universités	143,210 »	2,000 »	
77	Frais de route et de séjour, indemnité de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; frais relatifs à la commission instituée pour la révision des programmes et du système des examens établis par la loi du 1 ^{er} mai 1857; salaire des huissiers, des jurys, et matériel	183,000 »	10,000 »	1,421,820 »
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 »	»	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement	12,000 »	»	
80	Frais de rédaction du 7 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 50 du titre 1 ^{er} de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat).	»	7,000 »	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE XVI.				
ENSEIGNEMENT MOYEN.				
81	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	5,000	»	
82	Inspection des établissements d'instruction moyenne (<i>personnel</i>)	21,000	»	
83	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne . . .	9,000	»	
84	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	86,928	»	
85	Crédit ordinaire des athénées royales déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850; crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1863; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royales, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863 . . .	480,278	»	1,280,998
86	Crédit ordinaire des écoles moyennes déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850 et crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1863	413,500	»	
87	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000	»	
88	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	200,000	»	
89	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	28,000	»	
90	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^e degré qui sont sans emploi.	»	3,292	
91	Traitements de disponibilité	12,000	»	
92	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000	»	
CHAPITRE XVII.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
93	Traitement de l'inspecteur général des écoles normales, d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales, d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	59,200	»	
94	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	19,000	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
95	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 »	»	
96	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires, établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités.	114,000 »	»	
97	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'Etat.	»	5,170 »	
98	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	45,000 »	»	
99	Dépenses variables : Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant entre autres pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes; frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2 de la loi); construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires; programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses; supplément de pension aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	4,492,257 »	»	4,788,607 »
	CHAPITRE XVIII. LETTRES ET SCIENCES.			
100	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1854; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux.	114,000 »	8,500 »	
401	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique	56,500 »	44,200 »	518,061 89
402	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	18,540 »	»	
403	— frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions.	8,000 »	»	
404	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.	47,500 »	»	
405	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	58,520 »	»	
406	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	22,495 »	»	
407	— matériel et acquisitions	15,650 »	20,000 »	
408	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	46,325 »	1,800 »	
409	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	5,500 »	
410	Archives de l'État dans les provinces; personnel	56,000 »	»	
411	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	concernant l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.; agrandissement du local servant de dépôt des archives de l'État à Bruges.	9,000 »	22,471 89	
112	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	»	3,500 »	
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, et à la gravure, etc.</i>			
115	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses . .	260,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
114	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel; frais d'appropriation et d'agrandissement	45,058 50	100,000 »	
115	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles destinés à ces établissements; inspection des Académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction d'objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces changes.	194,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
116	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,540 »	»	
117	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,240 »	»	
118	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'audition d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	75,000 »	»	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
119	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance.	27,075 »	»	1,057,534 57
120	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du palais Ducal et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	52,985 »	57,556 07	
121	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	9,200 »	»	
122	— — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	15,500 »	3,000 »	
	<i>Monuments publics.</i>			
123	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	30,000 »	»	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
124	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	56,000 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
125	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	24,600 »	»	
126	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la Com- mission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette Commission. .	6,000 »	»	
127	Rédaction et publication du bulletin des com- missions d'art et d'archéologie	6,000 »	»	
	CHAPITRE XX. SERVICE DE SANTÉ.			
128	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; per- sonnel; frais de route et de séjour, dépenses di- verses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages- femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses di- verses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des tra- vaux du conseil; prix quinquennal des sciences médicales (arrêté du 25 novembre 1859) . . .	105,200 »	5,000 »	155,340 »
129	Académie royale de médecine	27,140 »	»	
	CHAPITRE XXI. EAUX DE SPA.			
150	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa . .	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE XXII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
171	Traitements temporaires de disponibilité (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 131 à l'art. 2, personnel).	»	24,000 »	24,000 »
	CHAPITRE XXIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
152	Part incombant à l'État dans les frais de confection de la 8 ^e table générale des actes de l'état-civil .	»	42,000 »	47,900 »
155	Dépenses imprévues non libellées au Budget. .	5,900 »	»	
	Total du Budget du Ministère de l'Intérieur . fr.	15,224,455 50	635,265 51	15,859,721 01